

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 06/2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Damien Lamboley, Jean-Claude Desbat, Maryline Trichard, Xavier Collonge, Ludovic Batteur.

Excusée : Mirabelle Rousset-Charensol

ARNAUD Alain a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 27 février 2025

Objet : Commune – Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le montant ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 310 799.19 €	1 310 799.19 €
Investissement	1 490 535.49 €	1 490 535.49 €
Total	2 801 334.68 €	2 801 334.68 €

Le conseil municipal approuve l'utilisation de la fongibilité des crédits en 2025, à hauteur de 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement et 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Le Conseil Municipal vote le budget 2025 à l'unanimité.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

ARNAUD Alain
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Alain Arnaud, the secretary of the meeting.

Date de télétransmission en préfecture : 06/03/2025 Date de publication sur le site Internet : 06/03/ 2025
